

Appel à proposition de la Commission européenne

<p>Réf. : ERASMUS-SPORT-2024-CB</p> <p>https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/erasmus-sport-2024-cb?openForSubmission=false&programmePeriod=2021%20-%202027&frameworkProgramme=43353764</p> <p>Mots clés : sport – inclusion – valeurs européennes</p>	
Titre	Construction de capacités dans le domaine du sport
Objet	Projets transeuropéens et avec les Etats associés tiers de construction de capacités dans le domaine du sport : activités visant à promouvoir les valeurs européennes et l'inclusion
Publics cibles	Organisations publiques ou privées dans le domaine des sports, à un niveau international, national, régional ou local, comités olympiques, organisations actives sur la thématique de l'accessibilité du sport
Ouverture	10 janvier 2024
Fermeture	5 mars 2024
Délivrables	Activités visant à améliorer les capacités des organisations sportives de terrain en promouvant l'inclusion par le sport ainsi que des valeurs positives telles le fair play, la tolérance et l'esprit d'équipe
Eligibles	Consortiums constitués d'au moins quatre organisations situées dans au moins trois pays-membres de l'UE, Etats associés ou pays en voie d'accession
Conditions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Strict respect des conditions administratives telles que décrites dans le document d'appel. • Actions situées dans un Etat membre ou un Etat associé éligible. Elles peuvent avoir lieu au siège d'une institution européenne. • Les participants devront être enregistrés et validés auprès du Registre de participants (https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/participant-register) avant de soumettre la proposition • Démonstration de capacité financière sûre • Maximum 40 pages dans un style lisible et imprimable pour les montants sollicités inférieurs à 60.000 euros ; 120 pages maximum pour les montants supérieurs • Durée maximum de l'action : 36 mois • La subvention peut représenter 80% du budget • L'organisation coordinatrice doit être sans but lucratif
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence (/30) - Qualité du projet et de son implémentation (/20) - Qualité du partenariat et de la coopération (/20) - Impact et diffusion (/30) -
Evaluation minimale	Non précisé

Type de financement et montant maximum	Cofinancement : la subvention couvre maximum 80% du budget
--	--